

Published on ADAGP (<https://test.adagp.fr>)

[Accueil](#) > [L'adagp](#) > Contrôle

---

Les organismes de gestion collective font l'objet d'un contrôle étroit, par le [Ministère de la culture](#) [1], qui veille à la conformité de ses statuts et son fonctionnement aux règles du code de la propriété intellectuelle, par les [commissaires aux comptes](#) [2] et par une [commission de contrôle des organismes de gestion des droits d'auteur et des droits voisins](#) [3] rattachée à la Cour des comptes.

---

#### Links

[1] <https://test.adagp.fr/fr/adagp/controle/ministere-de-la-culture>

[2] <https://test.adagp.fr/fr/adagp/controle/commissaire-aux-comptes>

[3] <https://www.ccomptes.fr/fr/institutions-associees/commission-de-contrôle-des-organismes-de-gestion-des-droits-dauteur>